

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 27 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 juillet 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame Thérèse BLANCHIER – Maire.

Etaient présents : Thérèse BLANCHIER Maire, Thierry VERRECCHIA 1^{er} Adjoint, Zahia GABA 2^{ème} Adjointe, Francis VIVAT 3^{ème} Adjoint, Stéphane DAUDIER, Sonia SENECHAL, Éric BOURGUET, Adrien BOTINEAU, Guénaël CHEVIRON,

Absents : Elodie CREPIN (Pouvoir à Sonia SENECHAL), Magali GUIMONT, Denise LAURENT-LESCASSE, Alexandre SWIDERSKI, Sylvie NESSLER (Pouvoir à Francis VIVAT), Emmanuelle GONCALVES.

Secrétaire de séance : Guénaël CHEVIRON

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance 6 juillet 2021, le compte-rendu est approuvé et signé par tous les membres présents.

Elle présente les pouvoirs au nombre de **deux**

N°2021-35 Retrait de la délibération N°2021-34

Thierry VERRECCHIA informe le conseil municipal qu'une nouvelle étude des offres de prêts pour le financement des travaux d'amélioration des conditions d'accueil des élèves de l'école élémentaire a permis d'obtenir un meilleur taux que celui proposé par la Banque Postale.

Il est donc demandé au Conseil municipal de retirer la délibération n°2021-34.

ENTENDU l'exposé de Thierry VERRECCHIA, adjoint aux finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retirer la délibération n°2021-34

N°2021-36 Emprunt Caisse Epargne financement de l'investissement

Thierry VERRECCHIA expose aux membres du conseil la nécessité de financer les travaux d'investissement prévus au budget 2021, à savoir : amélioration des conditions d'accueil des élèves de l'école élémentaire.

La solution envisagée pour ce financement est de recourir à :

- Un emprunt de 76 000€ pour couvrir le reste à charge de la commune
- Une ligne de trésorerie de 50 000€ qui couvrira le montant restant correspondant aux subventions et au FCTVA qui seront recouverts par la commune dans un deuxième temps.

Madame le Maire propose de retenir l'organisme dont les propositions sont les plus intéressantes : la Caisse Epargne

Caractéristiques du prêt

Commune	Vaugrigneuse (91640)
Montant du prêt	76 000 €
Durée du prêt	10 ans
Taux fixe	0,35 %
Echéance Trimestrielle	1 934,27 €
Montant annuel	7 737,08 €
Frais de dossier	0,00 €
Coût total du prêt	1 370,80 €
Nom du projet	Amélioration Accueil Elèves Ecole Elémentaire

Caractéristiques de la Ligne de Trésorerie Interactive (LTI)

Commune	Vaugrigneuse (91640)
Montant	50 000 €
Durée du prêt	12 mois
Taux fixe	0,25 %
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Demande de tirage	Aucun minimum
Demande de remboursement	Aucun minimum
Paiement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier	250 €
Commission d'engagement	sans
Commission de mouvement	sans
Commission de non-utilisation	0,05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen de la périodicité identique aux intérêts

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Caisse d'Epargne,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de contracter un emprunt de 76 000,00 € (soixante-seize mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne, dans les conditions énoncées ci-dessus,

DÉCIDE de demander l'ouverture d'une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) auprès de la Caisse d'Epargne, dans les conditions énoncées ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes au contrat de prêt de 76 000€ et à la Ligne de Trésorerie interactive (LTI) de 50 000€

N°2021-37 Demande de subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police

Madame le Maire indique au conseil municipal que la commune de Vaugrigneuse peut bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants pour permettre de financer des aménagements ou installations de voirie visant à améliorer la sécurité routière. Elle propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil départemental de l'Essonne au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Mise en sécurité des piétons en centre village (actuellement inexistante en raison de l'absence de trottoirs et de la présence d'accotements impraticables) **et apaisement de la vitesse au droit de l'école.**

Les travaux comprendront la construction d'aménagements pour la création d'une circulation alternée ayant pour objectif d'une part de réduire la vitesse en approche de l'école et d'autre part, de gagner du foncier pour créer un trottoir inexistant actuellement. En particulier, les élèves de l'école élémentaire bénéficieront ainsi d'un cheminement protégé lors de leurs trajets entre l'école au gymnase.

Le coût de réalisation de ce projet est estimé à 45 200 € H.T. soit 54 264,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de solliciter pour ce projet une subvention départementale au titre de la répartition du produit des amendes de police

DEMANDE que le subventionnement du montant hors taxes des travaux soit accordé au taux maximum en vigueur,

DIT que les travaux seront réalisés dans un délai de 2 ans suivant l'attribution de celle-ci

N°2021-38 Modification du périmètre et approbations des statuts du Syndicat des Eaux Ouest Essonne suite à la demande d'adhésion de la ville de Dourdan

Madame le Maire expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles ses articles L.5211-5, L.5211-8, L.5211-20, L.5211-20-1 et L.5711-1

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU ensemble les arrêtés préfectoraux n°2016-PREF.DRCL/901 du 1^{er} décembre 2016 portant fusion du Syndicat intercommunal pour l'Adduction de l'Eau Potable dans la Région d'Angervilliers, du Syndicat intercommunal des Eaux de Lavenelle, du Syndicat Intercommunal des Eaux du Roi, du Syndicat intercommunal des Eaux Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou et Chauffour-lès-Etréchy et n°2017-PREF-DRCL/817 du 22 novembre 2017 actant du statut juridique du Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE),

VU la délibération n° DCS2021-08 du 24 Mars 2021 du Comité Syndical approuvant les modifications des statuts du Syndicat des Eaux Ouest Essonne

VU la délibération n° DEL2021088 du 08 Juillet 2021 de la Ville de Dourdan relative à l'adhésion de la ville de Dourdan au Syndicat des Eaux Ouest Essonne pour transfert de la compétence globale « eau potable »

VU la délibération n° DCS2021-20 du 16 Juillet 2021 du Comité Syndical de SEOE approuvant l'adhésion de la ville de Dourdan au Syndicat des Eaux Ouest Essonne pour la gestion globale de la compétence « eau potable ».

CONSIDERANT que la demande d'adhésion de la ville de Dourdan implique une modification du périmètre du SEOE donc des statuts, subordonnée de fait à l'accord des structures membres du Comité syndical du SEOE,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'engager la procédure de modification du périmètre de SEOE avec la ville de Dourdan,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- **DE SE PRONONCER** favorablement à la modification du périmètre de SEOE
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SEOE
- **CHARGE** Madame le Maire de poursuivre toutes procédures nécessaires à l'adoption de ces statuts

Questions diverses

Point sur les travaux de rentrée à l'école élémentaire :

Au rez-de-chaussée de la mairie, la cloison installée l'an dernier pour l'ouverture de la 4^{ème} classe a été déplacée pour créer une grande classe et le bureau de la directrice qui sera également utilisé par le RASED.

L'ancien bureau et la bibliothèque ont été réunis pour créer une grande classe. Il reste à installer les luminaires (cette semaine) et à rénover le sol (ragréage et pose d'un sol souple début août). Les fenêtres seront changées seulement aux vacances de Noël, des problèmes d'approvisionnement et l'obligation d'intervenir sur un temps de vacances scolaires nous imposent ce délai.

29 juillet : les luminaires sont posés et la classe a été repeinte en partie.

La petite cour a été étendue sur le jardin de la maison appartenant à la commune et limitrophe de l'école. Elle sera bitumée cette semaine. Un espace de 35 m² a été réservé dans cette cour et sera rempli de copeaux de bois, pour une zone de calme. Un arbre haute tige y sera planté en novembre avec subventionnement du PNR. Le billodrome et les pavés de la petite cour qui représentaient des dangers de chute ont été enlevés et c'est une grande cour de 300m² qui permettra aux élèves d'évoluer en toute sécurité. Reste à poser grillage et portail. Des travaux supplémentaires ont été nécessaire : changement de place du compteur d'eau qui a été déplacé en extérieur de la cour, changement du tuyau d'adduction du gaz de ville défectueux.

Fin août, les sanitaires mobiles seront installés, les réseaux étant prêts à l'installation.

29 juillet : la cour a été bitumée le 28 juillet

Nous avons profité de ces travaux pour nettoyer les abords de cette cour (enlèvements des gravats et dessouchage – nettoyage du jardin). Les abords du parking de l'atelier et de la nouvelle cour sont maintenant propres, nivelés et engazonnés.

La maison accueillera la salle des maitres et la bibliothèque de l'école. Le rez-de-chaussée a été rénové (peinture des murs, réfection des plafonds endommagés par des fuites d'eau, remise aux normes de l'électricité, rénovation de la cuisine). Les bibliothèques et les livres sont sur place : reste à les trier et les ranger dans les rayons.

ÉMARGEMENTS :

T BLANCHIER :	D. LAURENT-LESCASSE (Absente)
T VERRECCHIA :	A. BOTINEAU
Z. GABA :	S. NESSLER (Pouvoir à F. VIVAT)
F. VIVAT :	A. SWIDERSKI (Absent)
M. GUIMONT : (Absente)	E. CREPIN (Pouvoir à S. SENECHAL)
S. DAUDIER	G. CHEVIRON
S. SENECHAL	E. GONCALVES (Absente)
E.BOURGUET	